

*Journal* ATTESTATION SUR L'HONNEUR  
DE CONFORMITÉ À L'ORIGINAL

**2M TELECOM**

**SAS**

**Au capital de 3 000 Euros**

**Siège social : 13 rue du Puits Massé 91540-MENNECY**

**RCS Evry 808 230 726**

--  
**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINNAIRE DU 17 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juin, à quatorze Heure trente, les actionnaires se sont réunis au siège social de la société, en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président.

Sont présent Monsieur CIPLAK Michel propriétaire de 100 actions et Monsieur ELAVAI Michel propriétaire de 100 actions représentant la totalité des actions composant le capital social soit 200 actions

Monsieur Michel CIPLAK préside la séance en qualité de Président.

Le président constate que les actionnaires présents possèdent l'intégralité des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Dans le cadre de l'assemblée Générale Ordinaire annuel :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et affectation des résultats,
- Quitus à la présidence ;
- Rémunération du Président ;
- Questions diverses.

Et dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Décision de continuer l'exploitation de l'entreprise malgré les pertes constatées au cours des exercices précédentes ramenant le montant des capitaux propres inférieur à la moitié du capital social.

Le président donne lecture :

- du rapport du président,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

ME CM

Le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président mets successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **1<sup>ère</sup> RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuve ledit rapport ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 lesquels font apparaître un déficit de 20 318 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **2<sup>ème</sup> RESOLUTION**

L'assemblée générale constate que la totalité du capital social souscrit a été appelée et versée par l'ensemble des actionnaires, décide d'affecter comme suit le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 20 318 euros :

- report à nouveau 20 318 euros ;

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **3<sup>ème</sup> RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **4<sup>ème</sup> RESOLUTION**

La rémunération annuelle (y compris les avantages en nature) de Monsieur Michel Ciplak, Président ainsi que Monsieur Michel ELAVAI Directeur général restent inchangées

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **5<sup>ème</sup> RESOLUTION**

Après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'assemblée décide de poursuivre l'activité de la société

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-sept heure.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par tous les actionnaires présents.

Le Président



Les actionnaires



Désignation de l'entreprise 2M TELECOM				Néant <input type="checkbox"/> *										
Adresse de l'entreprise 13 RUE DU PUIITS MASSE 91540 MENNECY														
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>8</td><td>0</td><td>8</td><td>2</td><td>3</td><td>0</td><td>7</td><td>2</td><td>6</td></tr></table>						8	0	8	2	3	0	7	2	6
8	0	8	2	3	0	7	2	6						
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2	Durée de l'exercice précédent* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>				1	2					
1	2													
1	2													
				Exercice N clos le										
				<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>2</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	2	2	
3	1	1	2	2	0	2	2							
<b>ACTIF</b>				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3								
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012									
		Autres *	014		016									
	Immobilisations corporelles *		028	19 323	030	13 048								
	Immobilisations financières * (1)		040	1 065	042									
	<b>Total I (5)</b>			044	20 387	048	13 048							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052									
		Marchandises *	060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	4 950	070	4 950								
		Autres* (3)	072	12 805	074	12 805								
	Valeurs mobilières de placement		080		082									
	Disponibilités		084	28 370	086	28 370								
	Charges constatées d'avance*		092		094									
<b>Total II</b>			096	46 125	098	46 125								
<b>Total général (I + II)</b>			110	66 513	112	13 048								
<b>PASSIF</b>					Exercice N 1	NET								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120	2 000								
	Écarts de réévaluation				124									
	Réserve légale				126	200								
	Réserves réglementées*				130									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>131</td></tr></table> )		131			132								
	131													
	Report à nouveau				134	(12 892)								
	Résultat de l'exercice				136	(20 318)								
	Subventions d'investissement				137									
	Provisions réglementées				140									
<b>Total I</b>					142	(31 010)								
Provisions pour risques et charges					<b>Total II</b>	154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	26 247								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164									
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	2 349								
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>169</td></tr></table> )		169			172	55 880							
	169													
Produits constatés d'avance				174										
<b>Total III</b>					176	84 475								
<b>Total général (I + II + III)</b>					180	53 465								
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d' un an	195							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182							
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184							

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>2M TELECOM</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>A — RÉSULTAT COMPTABLE</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR <b>018</b>		Exercice N clos le <b>3 1 1 2 2 0 2 2</b>		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210		
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	319 956
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	107	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	320 063	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : 3 099 - mobilier.....- immobilier : .....		242	101 106	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	4 302	
	Rémunérations du personnel*			250	173 911	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	55 840	
	Dotations aux amortissements*			254	3 736	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	364
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	339 259	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270	(19 196)	
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	221	
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	900	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306		
<b>2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)</b>				310	(20 318)	
<b>B — RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créanc report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	350
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	
		Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				Bénéfices col.1 Déficit col.2	352	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
Déficits antérieurs reportables : * ..... 51 537 ..... dont imputés sur le résultat :					360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				Bénéfices col.1 Déficit col.2	370	372